



Direction	
des relations internationales	
Université de Strasbourg	

Destinations éligibles

Pays d'Afrique, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Etats-Unis, Hong-Kong, Inde, Japon, Mexique, Russie et Taïwan

Présentation du dispositif

Le dispositif de soutien Unistra a pour objectif de promouvoir la **mobilité facultative de type STAGE** à destination :

- de certains pays développés : Australie, Canada, Etats-Unis et Japon
- de certains pays émergents : pays d'Afrique, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Hong-Kong, Inde, Mexique, Russie et Taïwan

Le dispositif de soutien Unistra (ETUDE et/ou STAGE) ne peut être perçu qu'une seule fois au cours du cursus universitaire. Le dispositif de soutien Unistra est géré par la Direction des Relations Internationales. Il est attribué en fonction du budget disponible et selon des critères prédéfinis (listés plus bas). Il s'agit d'une aide forfaitaire dont le montant est variable selon la nature de la mobilité (études ou stages) et sa durée.

Seuls les mois pleins sont pris en compte pour le calcul du dispositif de soutien UNISTRA. Ce dispositif est non-cumulable avec la bourse IdEx.

Attention : Au vu du nombre de demandes et du budget disponible, l'attribution du dispositif de soutien Unistra n'est pas automatique, même si vous remplissez tous les critères d'éligibilité.

Critères d'éligibilité

- Être inscrit à l'Université de Strasbourg pour l'année 2020/2021
- Avoir un projet de mobilité /être en mobilité :
 - **en 4^{ème} semestre pour les étudiants inscrits en IUT,**
 - **au minimum en L2 et maximum M2.**
- Effectuer une **mobilité à l'étranger facultative** dans le cadre d'un **stage obligatoire** validé par l'Université de Strasbourg par des crédits ECTS, dans l'un des pays éligibles, durant l'année universitaire 2020/2021
 - D'une durée minimum de deux mois pleins (ex.: du 12 janvier 2020 au 12 mars 2020) et d'une durée maximum de six mois.
 - La mobilité peut être faite :
 - depuis la France en étant formé à distance par l'établissement dans lequel se déroule le stage et en télétravail
 - dans le pays d'accueil en étant formé à distance par l'établissement dans lequel se déroule le stage et en télétravail et/ou en présentiel sur site.

Critères d'inéligibilité

- Etudiant de nationalité étrangère en mobilité dans le pays d'origine, *sauf si les études secondaires n'ont pas été réalisées dans ce pays.*
- Avoir déjà bénéficié du dispositif de soutien Unistra au cours de son cursus.
- Stage facultatif dans le cadre du cursus.
- Mobilité à l'étranger obligatoire

- Demander le dispositif de soutien dans le cadre d'une année de césure.
L'année de césure est proposée majoritairement par les écoles de commerce et d'ingénieurs entre l'avant-dernière et la dernière année d'études. Elle permet d'interrompre ses études pendant un an pour effectuer un stage en entreprise, partir à l'étranger ou mener à bien un projet plus personnel.
- Demander le dispositif de soutien pour une action de recherche (recherches, projets de recherche).
- Déposer un dossier incomplet ou ne respectant pas la procédure.
Le dossier sera alors immédiatement refusé et renvoyé dans la composante de l'étudiant.
- Etudiants inscrits en DU et DUETI et doctorants
- Etudiants inscrits dans une formation hors les murs à l'international au moment de la demande et / ou pour l'année de mobilité

En cas de désistement ou d'interruption de mobilité, le montant des aides sera recalculé et l'étudiant sera tenu de rembourser à l'Université de Strasbourg le trop-perçu.

Il faut tenir compte des délais de versement des aides financières. Lors d'une mobilité physique (avec déplacement vers/dans le pays d'accueil), il est indispensable de partir avec un budget personnel permettant d'assurer les dépenses. Le dispositif de soutien Unistra est versé après le début de la mobilité. Le versement de 70% du montant de la bourse est fait après passage devant commission des bourses et réception de l'attestation de début de mobilité conforme. Le solde, à réception de l'attestation de fin de mobilité dont la conformité est vérifiée.

Critères d'attribution pris en compte par l'Unistra

- Règles de gestion de la mobilité en vigueur dans l'établissement
- Budget disponible
- Durée de la mobilité

Procédure et calendrier

1. Constitution du dossier :

- Toute demande de bourse Unistra doit être transmise **à votre Correspondant Relations Internationales dans votre composante** avec toutes les pièces jointes requises (voir checklist) avant les dates limites de dépôt des dossiers indiquées dans le calendrier ci-dessous.
- Tout dossier directement envoyé à la Direction des Relations Internationales ne sera pas traité.
- La composante se charge de contrôler la complétude du dossier. Le Correspondant Relations Internationales valide la candidature, appose sa signature et transmet les dossiers de manière dématérialisée aux dates indiquées selon la demande de bourse :
 - **Pour les demandes UNIQUES UNISTRA STAGE :**
 - **AU PLUS TARD 2 SEMAINES AVANT LE DEBUT DU STAGE et AVANT le vendredi 14 mai 2021**
Après étude du dossier par la Direction des Relations Internationales, un courriel de notification de décision est envoyé à l'étudiant.
 - **Pour les DOUBLES demandes UNISTRA STAGE et AMI :**
 - Date limite de dépôt des dossiers complets auprès du Correspondant International de la composante : voir tableau ci-dessous.
 - Date limite de dépôt des dossiers complets et signés par les composantes à la Direction des Relations Internationales : voir tableau ci-dessous.

	Date limite de dépôt des dossiers dans les composantes	Date limite de réception des dossiers à la DRI	Date de la Commission d'attribution des bourses
1 ^{ère} commission	23/09/2020	30/09/2020	14/10/2020
2 ^{ème} commission	24/03/2021	31/03/2021	21/04/2021

- Toute demande faite après les dates limites ne sera pas prise en compte et refusée d'office.
- Le dossier sera étudié en commission. Dans les 2 semaines suivant la date de la commission d'attribution des bourses concernée, un courriel de notification de décision est envoyé à l'étudiant.

2. La semaine suivant le début de votre mobilité

- L'étudiant devra remplir le formulaire [Attestation d'arrivée / de début de mobilité](#) avec la date de début de la mobilité et également le détail de la mobilité (**dates prévisionnelles**).

Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. L'étudiant devra la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil*, certifiant ainsi les informations renseignées.

L'attestation sera à transmettre en un UNIQUE PDF intitulé « **ARR_NOM_Prénom** ».

Pour ce faire, elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt en ligne dont le lien d'accès est indiqué dans l'attestation.

Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Les boîtes à lettres / dépôt sont mises en place dans le but de réduire les envois de mails.

- L'attestation est ensuite traitée par nos services et si conforme, un premier versement correspondant à 70% de la bourse (après passage devant la commission d'attribution des bourses, le cas échéant) sera fait.

3. En fin de mobilité et avant le 31 Août 2021

- L'étudiant devra remplir le formulaire [Attestation de fin de mobilité](#) avec les **dates réelles** de sa mobilité.

Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. L'étudiant devra la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil*, certifiant ainsi les informations renseignées.

L'attestation sera à transmettre en un UNIQUE PDF intitulé « **FIN_NOM_Prénom** ».

Pour ce faire, elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt en ligne dont le lien d'accès est indiqué dans l'attestation.

Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Les boîtes à lettres / dépôt sont mises en place dans le but de réduire les envois de mails.

- Le solde de la bourse (30%) sera versé après traitement et validation de la conformité de l'attestation de fin de mobilité (et passage en commission des bourses, le cas échéant). Il pourra être ajusté en cas d'interruption de la mobilité. Dans le cas où l'étudiant aurait bénéficié d'un trop perçu, l'aide excédentaire sera à reverser à la Direction des Relations Internationales (DRI).

* Pour les structures qui ne disposent pas de cachet ou ne pouvant compléter le pdf, un mail, directement issu du service responsable des mobilités de la structure partenaire, devra être adressé à dri-attestations@unistra.fr avec en pièce jointe le pdf d'attestation pour confirmer l'exactitude des données renseignées.

CHECKLIST / DOSSIER

Dossier complet à transmettre à votre Correspondant Relations Internationales dans votre composante selon le calendrier indiqué.

DEMANDE UNIQUE UNISTRA STAGE:

1 unique pdf

- [Formulaire unique de demande de bourse](#) à remplir, valider en ligne puis transmettre signé au Correspondant Relations international de votre composante. Seules les informations communiquées via le formulaire seront prises en compte pour le calcul de la bourse.
- Certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg** pour 2020/2021
- Copie de la **convention de stage** dûment signée par toutes les parties et avec tampons
- [Lettre d'accueil](#) à faire signer et tamponner par la structure d'accueil

A part

- 1 RIB** au nom de l'étudiant émis par une **agence bancaire française (uniquement)**

A RAJOUTER SI UNE DEMANDE DE BOURSE AMI EST AUSSI FAITE :

Inclure dans le pdf

- Notification définitive d'attribution de bourse du CROUS** pour 2020/2021
Les doubles demandes de financement AMI + UNISTRA STAGE doivent être envoyées **avant le 24 mars 2021**.

Contact à la Direction des Relations Internationales



Direction		
des relations internationales		
	Université de Strasbourg	

Pôle Mobilité Hors Erasmus +
dri-bourses@unistra.fr

Université de Strasbourg / Direction des Relations Internationales
Maison Universitaire Internationale
11 Presqu'île Malraux/ 67100 STRASBOURG CEDEX